



Contrôle et suivi des missions déléguées en santé animale

Éléments de contexte :

Il s'agit d'une proposition qui porte sur les métiers du contrôle de la délégation et des délégataires dans le domaine de la santé animale au sein du MAA.

les missions déléguées par l'Etat dans le domaine de la santé animale sont encadrées par les lois et les règlements, afin de garantir la bonne exécution desdites missions. Un suivi et un contrôle de second niveau sont donc nécessaires. La formation propose de faire un point sur le « qui fait quoi et comment » pour atteindre cet objectif.

Objectifs :

Être capable de réaliser un contrôle de second niveau des missions déléguées en santé animale

Connaître les enjeux et les attentes

Public concerné :

ISPV, IAE, Techniciens confirmés en santé animale

Contenu proposé :

Le contenu pourra être affiné en concertation avec la DGAL.

- Cadre réglementaire et opérationnel de la délégation, exemples ;
- Niveaux de supervision, qui fait quoi ? l'approche audit ;
- Eléments de contrôle d'une délégation ;
- Indicateurs de la conformité, de la non-conformité ;
- Modes et fréquences de contrôle ;
- Aspects juridiques, responsabilités respectives.
- Etude de cas par groupes

Intervenants :

Référent national

Dates :

Du 17 au 19 octobre 2022

Date limite d'inscription :

20 septembre 2022

Durée :

2,5 jours

Lieu :

Infoma - Corbas

Nbre de participants maximum :

20

Responsable pédagogique :

Adel BEN YOUSSEF

Responsable administratif :

Sylvie RANNEAUD

Information :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma@agriculture.gouv.fr

Frais d'inscription :

302,5 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères

Code RenoIRH formation :

NINALP0008- Session 2022-00001

Informations complémentaires